



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations de Taïx, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 44 (du début au point 2.1) et 45 (du point 2.2 à la fin)

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BEX Fabienne, BONFANTI Djamilia, BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine (pouvoir de MANUEL Christian), DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, HAMON Christian, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, KOWALIK Jean-François, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), MILESI Marie, MUNOZ Sonia (à partir du point 2.2), NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline, SAN ANDRES Thierry, SANCHEZ Marie-Christine (pouvoir de CARMES Monique), SCHULTHEISS Pierre, SENDES Jean-Marc, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 11 (du début au point 2.1) et 10 (du point 2.2 à la fin)

BALARAN Jean-Marc, BARBE Christian, CARMES Monique (pouvoir à SANCHEZ Marie-Christine), MANUEL Christian (pouvoir à COURVEILLE Martine), MUNOZ Sonia (jusqu'au point 2.1), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SELAM Fatima, SIBRA Jean-Michel (pouvoir à MERCIER Roland), SOURDIN Anne, TESSON Régis.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 28			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	44	Voix délibératives	47
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	44



**DELIBERATION N° 2026/02/19-1.7 :
 AIDE AU VOYAGE A NECKARSULM DU 15 AU 20 MARS ET DU 12 AU 17 AVRIL 2026 COLLEGE
 AUGUSTIN MALROUX A BLAYE LES MINES**

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée d'un courrier relatif à l'organisation d'un voyage scolaire.

Il rappelle les éléments des statuts et conformément à ces derniers, précise que le conseil peut accorder une aide financière à hauteur de 10 % du prix du voyage plafonnée à 30 €/élève.

Le montant de l'aide tient compte :

- du prix du séjour restant à la charge de la famille, avant déduction de l'aide 3CS,
- de la liste annexée au courrier, envoyée par l'établissement, et reprise ci-dessous, mentionnant le nombre d'élèves ressortissants du territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

Prix du séjour : 278 €/élève, Nombre d'élèves inscrits : 22

NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE	NOM	PRENOM	COMMUNE RESIDENCE
AI		CARMAUX	M		ST BENOIT DE CARMAUX
BA		TAIX	M		MONESTIES
BE		MONESTIES	OI		BLAYE LES MINES
BC		MONESTIES	PC		ST BENOIT DE CARMAUX
			BA		
CC		MIRANDOL BOURGNOUNAC	RC		ST BENOIT DE CARMAUX
FE		ALMAYRAC	SU		PAMPELONNE
G.		CARMAUX	TA		TREVIEN
M					
GI		MONESTIES	VA		TREVIEN
GI		MONESTIES			
HI		BLAYE LES MINES			
JA		ST BENOIT DE CARMAUX			
KI		COMBEFA			
LE		BLAYE LES MINES			
L'		ROSIERES			

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'octroi de l'aide totale de 611,60 € (22x27,80€).

Le versement de l'aide sera effectué compte tenu de la liste d'élèves ayant réellement participé au voyage.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget prévisionnel 2026.

Fait et délibéré le 19 février 2026.

**Le Président,
Didier SOMEN**



Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala

**Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOUSQUET**



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 081-200040905-20260219-190226_1_7-DE

